

Le PRÉSIDENT: Nous serions très heureux de l'avoir. Cela me rappelle quelque chose. En général, n'est-ce pas un principe, dans le service civil anglais, que tous les fonctionnaires doivent commencer au bas de l'échelle et monter graduellement?

Le TÉMOIN: Je crains de ne pouvoir admettre cela, monsieur le président; c'est plutôt le contraire.

*Le président:*

D. En lisant ces arrêtés en conseil, j'ai cru comprendre qu'un homme peut avoir à choisir le service où il veut travailler, mais qu'au lieu de le bombarder d'un seul coup commis de la classe 4, on le fait commencer au premier échelon, quitte à lui donner de l'avancement.—R. C'est vrai partiellement, monsieur le président. Je crois que la situation est plutôt celle-ci: le service, en Angleterre, est divisé en deux sections qu'on pourrait appeler l'étage du haut et celui du bas. Un homme doit commencer au commencement, soit à l'étage d'en bas et travailler pour monter à l'étage supérieur. Il ne doit pas nécessairement y arriver par les degrés de l'étage du bas. Je dois revenir là-dessus plus tard.

*M. Bowman:*

D. A ce propos, monsieur Bland, avez-vous quelque suggestion à offrir sur la question de recruter dans les ministères une classe particulière de gens?—R. Oui, j'ai une suggestion à faire sur ce point.

D. Voulez-vous nous la faire s'il vous plaît?—R. Puis-je attendre pour en parler? Cela viendra dans le développement logique de mes remarques.

M. BOWMAN: Très bien.

*M. Ernst:*

D. Si je comprends bien votre point de vue, monsieur Bland, les questions qui se rapportent aux nominations, à la classification et aux traitements doivent de préférence être traitées par une commission indépendante comme la Commission du Service civil?—R. Oui; je le crois.

D. Mais elle ne réussit pas très bien dans les grands travaux d'organisation.—R. Elle ne peut bien y réussir, monsieur Ernst, pour employer votre mot, que si elle bénéficie de la force impulsive du gouvernement du jour. Au fait, je dois des excuses à M. Putman, car ce matin j'ai suggéré qu'il me laisse traiter des questions de recrutement, et maintenant on me pose des questions sur l'organisation.

D. Je ne demande qu'une expression d'opinion. Lorsqu'il s'agit de travaux d'organisation plus en petit, qu'il ne s'agit pas de classification ni de traitements, comme les travaux qu'on a faits au ministère de la Défense nationale, où il ne s'agissait que d'un service, le département ne pourrait-il pas voir à cela assez efficacement lui-même?—R. Je crois que dans les cas de ce genre, on obtiendrait les meilleurs résultats d'une coopération entre la Commission et le ministère.

D. Pensez-vous que la collaboration du service d'organisation de la Commission soit nécessaire lorsqu'il s'agit de petits travaux d'organisation dans le département?—R. Souvent le département a un plan en vue, mais aussi très fréquemment c'est le service d'organisation qui suggère les améliorations.

D. Mais en général, ne croyez-vous pas qu'un département puisse régler ces choses-là lui-même?—R. Je crois que souvent il le peut et le fait.

D. Et alors, lorsqu'il s'agit d'une grande réorganisation, il faut la force impulsive du gouvernement?—R. Je le crois.

D. Et cela varie de temps à autre, suivant les gouvernements et suivant les conditions économiques, comme vous le constatez?—R. Surtout suivant les conditions économiques.